

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-18
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA VILLE-
HABITAT-LOGEMENT

OBJET :
OPERATION
"COEUR DE VILLE"
N°2024-15 –
ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS AU
TITRE DES
REHABILITATIONS
DES FACADES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU :
7 JANVIER 2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 7 JANVIER 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **21 JAN. 2025**

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 janvier 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT,
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER,
IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Jacqueline
RATABOUIL,
Régine SURRE donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Michel RATABOUIL donne pouvoir à Audrey GAIANI,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia
GRANIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Élisabeth ESCAFRE,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville, réunissant les conditions définies dans le cahier des charges pour l'obtention des subventions.

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 17/01/2025
Publié le 21 JAN. 2025
ID : 011-211100763-20250113-DB202518-DE

Les travaux étant conformes aux prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux propriétaires concernés, pour un montant de 11 934.57 Euros conformément au tableau présenté en annexe. Ce qui porte le montant total des subventions payées en 2025 à 11 934.57 Euros (2 immeubles).

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 10 janvier 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

ATTRIBUE au vu des dossiers de demande de paiement déposés, des subventions au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, d'un montant de 11 934.57 Euros

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement » de la Commune (Opération 9006 : Aménagement urbain - article 20 422 : subvention d'équipement).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 21 JAN. 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le 17 JAN. 2025
Par publication le : 21 JAN. 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 13 janvier 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

